**BUDGET CSE**

**ANCV**

Majoration enfant : 20 000€

10€ / agent correspond à un budget de 10 000€

**RENTREE SCOLAIRE :** 40 000€ environ

**MAIN SQUARE + FESTIVAL DE LA COTE D’OPALE :** 10 000€ / 15 000€

**RCL :** 2 500€

**RETRAITES :** 10 000€ (maintien des avantages 1 an + mise à l’honneur à la cérémonie des vœux)

**NOEL**

ABN : 55 000€ / 60 000€

Dont SOIREE ABN environ15 000€

AVANTAGES ADULTE : 10€ / agent = 10 000€

AVANTAGE ENFANT : 10€ / enfant = 10 000€

CADEAU : 20 000€

**BIBLIO :** 3 000€

**TOMBOLA :** 7 000€

En bleu : on acte ce que l’on supprime en 2025 (RCL + CADEAU CSE), sachant que le cadeau n’est déjà en théorie plus présent depuis 2023 mais pour diverses raisons, il avait été compensé en 2023 et 2024 ; il n’y a plus de budget pour ce cadeau.

Pour le RCL le fait d’avoir un abonnement semble déjà un avantage suffisant pour les agents concernés ; le CSE peut continuer la gestion mais sans participation.

En jaune : les pistes évoquées de modification pour permettre d’équilibrer le budget à partir de 2026.

Concernant le budget prévisionnel :

Samuel indique qu’il estime le coût supplémentaire de la suppression de la condition d’ancienneté de 6 mois à 30 000 / 40 000€.

Selon lui, le coût variera peu, car s’il y a plus de CDD, il y aura aussi plus de cotisations même si cela peut quand même varier si par exemple, on avait énormément d’embauches en avril ou mai juste au moment des ANCV.

Il a demandé plusieurs fois au directeur soit une augmentation du taux des ASC, soit un versement sur 3 ans de cette somme, mais ce n’est pas possible compte tenu des règles UCANSS ; le refus a été notifié oralement.

Néanmoins il indique avoir demandé au directeur une aide sur 2025 - première année des nouvelles règles - pour permettre de s’assurer du coût réel, et de ne faire des modifications qu’en 2026 pour équilibrer le budget.

L’idée est de conserver l’arbre de noël pour 2025, cette fois sur Calais (probablement le 29/11/2025) sous une forme proche de celle des 3 dernières années et notamment de 2024.

Le directeur a accepté de prendre en charge 40 000€ du cout de l’arbre de noël 2025.

Les élus présents trouvent que cela répond bien à la problématique.

On peut donc partir sur uniquement la suppression de la participation RCL (impact minime 2 500€) par souci d’équité, et donc d’équilibrer le budget avec un débit en moins de 40 000€ (PEC de la direction) et une débit supplémentaire estimé à 40 000€.

Pour conclure la négociation, le secrétaire a proposé à la direction de ne pas réclamer en 2025 le remboursement des frais liés au bâtiment CSE (environ 10 000€).